

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26  
 Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Seye SENE ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Monsieur Alexandre MARSAT, Anne LEPINE ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

### **Objet | Restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de matériel**

Les écoles maternelles et élémentaires Jules Michelet disposent d'un restaurant scolaire mutualisé, nécessitant certains aménagements. En effet, une partie du matériel électroménager de ce dernier doit être remplacé et complété.

Afin d'équiper ce restaurant scolaire de matériel de qualité et répondant aux exigences sanitaires, la ville estime le coût total des investissements à 20 799,97 € HT.

Par ailleurs, le Département de la Gironde accompagne les collectivités dans ce type de projet à travers une subvention qui représenterait 12 480 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût HT	Partenaire	Montant
2 Fours de remise et maintien en température	6 184,44 €	Département 33	12 480,00 €
1 chariot de chargement pour le four	774,90 €	Ville de Cenon	8 319,97 €
2 kits de 10 grilles inox pour les fours	376,38 €		
1 lave-vaisselle à capot relevage automatique avec adoucisseur d'eau	8 068,76 €		
1 table d'entrée pour lave-vaisselle	901,83 €		
1 table de sortie pour lave-vaisselle	436,02 €		
1 douchette mélangeuse avec robinet	316,22 €		
2 armoires de réfrigération positive 600L	2 405,52 €		
1 chariot à débarrasser 2 plateaux	259,65 €		
1 chariot à assiettes niveau constant	1 076,25 €		
<b>total</b>	<b>20 799,97 €</b>	<b>total</b>	<b>20 799,97 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

**33 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 12 480 € et à signer tous les documents s'y référant.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230403-2023-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 11/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.